

Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

D 6-3/2023

Education

Convention
Territoriale Globale
2023-2026

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
Mme MARCHAND ayant donné procuration à Mme MASSE
M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme FARINEAUX
M. CRUCHET ayant donné procuration à M EURIN
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX
M. RICHER ayant donné procuration à M. GARCIA

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Laurent GOVAERT :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Ville de Saint André est engagée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) par la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Il s'agit d'une démarche stratégique partenariale qui a pour objet d'établir un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ainsi que les modalités de mise en œuvre, en cohérence avec les orientations portées par la CAF.

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



En effet, la CTG a pour buts :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- de pérenniser et d'optimiser l'offre de service existante par une mobilisation des co-financements,
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

En outre la CTG permet de valoriser et renforcer les collaborations existantes entre les services de la CAF et la collectivité dans les domaines de compétence communs tels que :

- La petite enfance
- L'enfance
- La jeunesse
- Le Handicap

La thématique de la parentalité est quant à elle également abordée de façon transversale au regard des compétences susnommées.

Afin de poursuivre ce travail et permettre la mise en place de ce plan d'actions, un nouveau conventionnement doit intervenir pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Pour ce faire, la Ville, en lien avec la CAF du Nord a rédigé un nouveau document qui, sur la base d'un nouveau diagnostic de territoire partagé, met en exergue les points permettant de poursuivre la politique éducative et familiale portée par la Commune.

C'est sur cette base rigoureuse que la Ville propose une adaptation de sa politique, répondant strictement aux enjeux Communaux.

Du point de vue de la petite enfance : On observe une diminution du nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans au cours de ces 7 années. Le diagnostic prouve qu'il existe une adéquation entre les besoins en mode de garde et l'offre proposée sur la Ville tant en accueil collectif qu'individuel.

Néanmoins, les métiers de la petite enfance sont de moins en moins attractifs et plus particulièrement celui d'assistante maternelle.

En effet, comme au niveau national, le nombre d'assistante maternelle baisse à Saint-André. C'est notamment pour cette raison que la Commune organise par exemple un forum petite enfance.

Dans le cadre de la CTG, la Ville s'emploiera à renforcer la revalorisation des métiers de la petite enfance et poursuivra ses actions visant à faire le lien entre les parents et les professionnels du Territoire, permettant d'ajuster les réponses apportées aux besoins des familles.

Le RPE est dans ce sens un équipement qui doit, avec le soutien de la CAF, continuer à évoluer.

Concernant l'enfance : Le diagnostic révèle également que le nombre d'enfants âgés de 3 à 11 ans tend également à diminuer. Toutefois, la Ville poursuit son travail de prospective scolaire pour s'assurer que les établissements scolaires municipaux sont en adéquation avec les besoins futurs de scolarisation des enfants. L'éducation est un enjeu majeur pour la commune qui consacre une large partie de son budget à la gestion scolaire, et plus largement périscolaire et extrascolaire.

Cet enjeu de notre territoire continuera à s'appuyer sur la mise en réseau des partenaires.

Concernant la jeunesse : La Ville observe une progression marquée du nombre de jeunes, notamment âgés de 15 à 19 ans. La Ville porte une attention particulière à la jeunesse en répondant à plusieurs enjeux qui consistent à favoriser l'autonomie, l'insertion professionnelle et l'ouverture vers le monde.

Un autre point qui sera développé est celui de l'aide apportée aux familles monoparentales. En effet, on constate que les familles monoparentales avec adolescents sont très présentes.

La mise en lien avec les jeunes via le PIJ et l'accompagnement éventuel du parent dans ce cadre sera renforcé par un travail transversal entre le service jeunesse et le CCAS.

A ce titre, le recrutement d'un travailleur social viendra compléter les prises en charge déjà existantes.

Concernant le Handicap : L'inclusion est l'un des enjeux majeurs porté par la Ville de Saint André qui vise à favoriser l'accueil des enfants et des jeunes dans toutes les structures et équipements communaux.

Pour un bon accompagnement de chaque enfant, la CTG prévoit de renforcer les liens entre le scolaire, le péri et extra scolaires et la médecine scolaire, notamment dans le cadre des Projets d'Accueils Individualisés.

Cette logique sera également consolidée avec les associations notamment sportives. A titre d'exemple les futurs travaux portés par la Ville, en lien avec le club de tennis doivent permettre la création d'une section handi-tennis.

Vu la délibération 4-1 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020 relative à la signature de la CTG entre la ville de Saint André et la CAF du Nord,

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre ce partenariat avec la CAF du Nord,

Considérant le Comité de pilotage organisé par
16 juin 2023,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE : Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale
pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026,
dont le projet est annexé à la présente

AUTORISE : Madame le Maire à signer les actes afférents,

DIT : que cette délibération peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de
deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX